

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 février 2013, à 19 h 30, au 221 boulevard Clairevue Est, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Peggy Black et Johanne de Villers.

EST AUSSI ABSENT : monsieur Paul St-Amand.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Iris Montini, secrétaire générale adjointe, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-072-02-13

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 et de la séance en ajournement du 22 janvier 2013
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Décision sur une demande de révision (huis clos)
 - Direction générale
 - 6.2. Nomination d'un ou d'une responsable de l'observation des règles contractuelles en application de la Loi sur les contrats des organismes publics
 - 6.3. Consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014
 - Service des ressources financières
 - 6.4. Révision budgétaire de l'exercice 2012-2013 et plan de retour à l'équilibre budgétaire
 - Service des ressources éducatives
 - 6.5. Offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage / Autorisation de consultation
 - 6.6. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2013-2014
 - 6.7. Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2013-2014
 - 6.8. Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2013-2014

Service du secrétariat général et des communications

6.9. Ajout d'un mandat au Comité de gouvernance et d'éthique

7. Points d'information

Direction générale

7.1. Demandes de nouveaux programmes en formation professionnelle /
État de situation (présentation verbale)

Service du secrétariat général et des communications

7.2. Dépôt des procès-verbaux des séances en ajournement du Comité
exécutif du 6 et du 19 novembre 2012 (documents déposés dans le portail)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE EN
AJOURNEMENT DU 22 JANVIER 2013**

C-073-02-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver le procès-verbal de la
séance ordinaire du 4 décembre 2012, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-074-02-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'approuver le procès-verbal de la
séance en ajournement du 22 janvier 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Madame Hélène Roberge, présente un suivi concernant la demande
présentée à la Fédération des commissaires scolaires du Québec, de recevoir
la documentation en format électronique. Les commissions scolaires qui en
feront la demande pourront dorénavant obtenir la documentation en format
électronique.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent
à prendre la parole. Environ 300 personnes sont présentes. En ce qui a trait
au dossier de l'école de la Roselière, elle précise qu'une séance d'information
et de questions s'est tenue le 30 janvier dernier et a duré près de 5 heures.
Elle indique que la période de parole au public de ce soir ne pourra pas être
aussi longue. Elle rappelle les motifs pour lesquels le Conseil des
commissaires a pris la décision de ne pas présenter à la ministre de
l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande pour le renouvellement du
projet particulier de l'école de la Roselière.

— Sept parents et enseignants de l'école de la Mosaïque s'enquière des
développements concernant le projet d'agrandissement de cette école. Ils
font état des difficultés vécues au quotidien en raison des mesures
temporaires mises en place, dans l'attente de l'agrandissement. Madame
Roberge réitère que ce projet d'agrandissement est prioritaire et a été
présenté ainsi au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle
indique qu'aucune date n'est encore fixée pour une rencontre avec la
ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Par contre, la rencontre
avec le ministre Bertrand St-Arnaud a eu lieu le lundi 28 janvier 2013.
Mme Roberge fait état du contenu de cette rencontre, ainsi que des
discussions présentement en cours avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand,
concernant l'utilisation temporaire des locaux de celle-ci pour la prochaine
année scolaire.

- Un groupe d'enseignants et de parents d'élèves fréquentant l'école de la Roselière ainsi qu'un employé de la Corporation des parents de l'école de la Roselière à pédagogie Waldorf, interviennent sur la décision du Conseil des commissaires de ne pas présenter de demande de renouvellement d'approbation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin que soit maintenu le projet particulier de l'école de la Roselière. Ils soulignent leur attachement à cette école et leur incompréhension face à cette décision de mettre fin au projet éducatif de pédagogie Waldorf. Ils indiquent que leurs enfants adorent leur école et réussissent bien une fois au secondaire. Ils sont d'avis que cette approche pédagogique convient bien à certains enfants, ce qui fait qu'ils aiment aller à l'école.

Ils disent comprendre le rôle que doit jouer la commission scolaire de s'assurer du respect des encadrements légaux. Cependant, ils jugent que l'information prise en compte par le Conseil des commissaires était erronée, incomplète et biaisée. Ils jugent que toutes les parties auraient dû être entendues avant qu'une décision ne soit prise, ce qui inclut les parents. Ils disent être ouverts à la collaboration et au dialogue.

Des documents sont déposés par les parents.

Les parents qui faisaient partie de la Corporation des parents et du conseil d'établissement lors de la signature du Protocole en mai 2011 s'adressent au Conseil des commissaires. Ils indiquent que la présentation faite le 30 janvier 2013 ne correspond pas à ce qu'ils observent à l'école dans le cadre de leur implication et à titre de parents.

Ils indiquent que les matières spécifiques à la pédagogie Waldorf, telles que les marionnettes et la chorale ne se substituent pas aux matières obligatoires, mais viennent plutôt enrichir l'enseignement. Ils soulignent qu'il s'agit là d'une organisation particulière du curriculum, en lien avec l'enseignement par projet et les compétences transversales.

Ils sont d'avis que la signature du Protocole d'entente en mai 2011 signifiait que la Commission scolaire reconnaissait que le projet particulier de l'école de la Roselière respectait les encadrements légaux et qu'il était reconnu à ce titre. Les responsabilités énoncées dans ce Protocole devaient être partagées par les parties.

Ils ne remettent pas en question la bonne foi des membres du Conseil des commissaires. Ils sont toutefois étonnés des informations qui leur ont été transmises. Ils sont peinés du fait que le Conseil des commissaires ne tient pas compte de l'impact sur les familles ainsi que sur les élèves.

Ils font état de la lettre envoyée aux parents en septembre 2012, les avisant de la présence de Mme Yolande Nantel à l'école et du mandat qui lui était confié. Les parents disent ne pas avoir eu d'autres nouvelles avant de recevoir la lettre du 24 janvier 2013, les avisant de la décision prise par le Conseil. Ils déplorent le fait que les élèves aient été informés par la directrice de l'école, avant les parents, durant la journée du 24 janvier.

Ils réfèrent au Code d'éthique et de déontologie du Conseil des commissaires et aux valeurs qui y sont énoncées.

- Une chercheuse de l'université de Sherbrooke s'adresse au Conseil et précise avoir assisté à la rencontre d'information du 30 janvier 2013. Elle souligne des éléments qui, selon elle, affecteraient l'objectivité du rapport préparé par madame Yolande Nantel, et ce, suite à la lecture qu'elle a faite de la présentation PowerPoint utilisée le 30 janvier. Cela résulterait du fait que Mme Nantel ne connaît pas la pédagogie Waldorf et qu'aucune source n'est citée dans le PowerPoint à ce sujet. Par ailleurs, elle juge incorrect que l'enquête se soit faite auprès de l'école de la Roselière, afin de vérifier si les encadrements légaux sont respectés dans leur totalité, alors qu'une telle vérification n'est pas faite auprès des écoles régulières, si bien qu'aucune comparaison ne peut être faite. Par ailleurs, la troisième condition énoncée au rapport réfère à une attention particulière qui devrait être accordée à la réussite des élèves. Or, il semble que le terme « réussite » n'ait pas été défini dans le cadre de

cette enquête. Selon cette dame, la vision du MELS de la réussite réfère à la mission de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Par ailleurs, elle est d'avis que le MELS fait reposer l'évaluation de la réussite d'un élève sur ce qu'observe l'enseignant, qui est le mieux placé pour en juger.

Madame Roberge rappelle les demandes énoncées par les ministres successifs au cours des dernières années, ainsi que les ressources qui ont été allouées et les démarches qui ont été effectuées afin d'accompagner l'école et de faire en sorte que l'enseignement qui y est donné soit conforme aux encadrements légaux.

- Deux enseignants de l'école de la Roselière font état de leur expérience à cette école et indiquent parler au nom de tous leurs collègues. Ils disent être passionnés, engagés et être très fiers d'enseigner à cette école ainsi que de la réussite de leurs élèves. Ils contestent le fait que Mme Nantel n'ait pas fait de retour auprès d'eux afin de présenter ses conclusions et de recevoir leurs commentaires. Ils indiquent que les lettres du MELS de 2011 et de 2012, renouvelant l'approbation du projet particulier, ne font pas état du non-respect du *Programme de formation de l'école québécoise*. Le rapport de Mme Nantel réfère à une lettre de la ministre de 2007, mais les enseignants disent ne pas avoir eu de demande formelle de se conformer depuis.

Ils ont perçu que le conseiller pédagogique présent à l'école devait évaluer les enseignants plutôt que les aider, puisqu'il aurait préparé un rapport à leur sujet, remis à sa patronne. Ils ont jugé avoir eu raison de se méfier de lui. Ils indiquent avoir malgré tout collaboré avec le conseiller pédagogique. Un bilan a été demandé au sujet de la visite du conseiller pédagogique, sans succès. Ils indiquent que dès les premières années d'existence de l'école, aucun document n'a été demandé aux enseignants concernant la pédagogie Waldorf.

Selon eux, l'intégration des deux cursus devait se faire progressivement. Ils jugent aujourd'hui nécessaire de faire cet exercice de démontrer que les deux programmes sont enseignés de façon intégrée.

Ils déposent des documents qui selon eux démontrent cette intégration.

Ils reviennent sur certains éléments du rapport, notamment les activités dites chronophages. Ils jugent que des activités de ce type existent dans les écoles régulières aussi.

Ils ont le sentiment que ce rapport avait pour but de détruire l'école, puisqu'on n'y retrouve aucun point positif.

Ils indiquent que les activités artistiques permettent l'enseignement des matières de base, en raison du décloisonnement.

Ils sont en désaccord avec les tests standardisés en lecture et jugent que les résultats aux examens du MELS en fin de cycle auraient dû être pris en compte, puisque les taux de réussite y sont comparables à ceux des autres élèves de la Commission scolaire des Patriotes.

Mme Roberge apporte des éléments de réponse. Elle souligne que le Conseil des commissaires a pour rôle et responsabilité de s'assurer que l'école respecte les différents encadrements, avant de présenter une demande de renouvellement à la ministre.

- Deux anciens élèves de l'école de la Roselière s'adressent au Conseil des commissaires. Ils indiquent que plusieurs anciens élèves ont un souvenir positif de leur passage à cette école. Elle offre une diversité saine. Le fait d'avoir fréquenté une telle école fait une différence dans leur cheminement scolaire au secondaire en développant leur confiance en eux et le respect envers autrui. Plusieurs ont aussi développé leurs talents sportifs et artistiques. Ils soulignent l'implication des anciens élèves auprès de l'école de la Roselière. Ils font état de leur réussite académique au secondaire ainsi que de leurs intérêts multiples.

- Un enseignant d'une autre école à pédagogie Waldorf, située à Waterville, fait état de son expérience dans une école secondaire. Il souligne l'importance que la direction de l'école et les conseillers pédagogiques de la commission scolaire manifestent un réel intérêt envers le projet éducatif particulier de l'école. Il rappelle l'importance du dialogue et la capacité du projet pédagogique Waldorf de s'arrimer au cadre scolaire québécois, en l'enrichissant. Il souhaite qu'un climat de confiance et de collaboration puisse s'installer entre l'école et la commission scolaire.
- Un parent fait état de la réussite de ses enfants après leur passage à l'école de la Roselière. Elle fait état de ce qu'elle a ressenti lorsqu'elle a appris la nouvelle ainsi que suite aux informations données lors de la soirée d'information du 30 janvier 2013. Elle souhaite que la réussite des élèves, après leur départ de la Roselière, soit prise en compte.
- La présidente du conseil d'établissement de l'école de la Roselière fait état de son expérience familiale et du fait que ses enfants aiment aller à l'école. Elle demande que les processus d'évaluation soient revus. Elle questionne l'adhésion de la direction de l'école au projet éducatif Waldorf. Elle aurait souhaité qu'un projet de recherche soit réalisé au sujet de la réussite des anciennes cohortes d'élèves de l'école, mais indique que cela lui fut refusé, et ce, même après l'annonce de la venue de Mme Yolande Nantel.
- En conclusion, il est demandé que la demande soit renouvelée à la ministre pour un an et que des demandes claires soient formulées à l'école et fassent l'objet d'une évaluation en mars 2014.

La période de parole au public se termine à 21 h 25.

6. POINTS DE DÉCISION

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 6.3 avant le point 6.1

6.3. Consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014

Mme Lucie Legault se retire de la séance pour ce point.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et monsieur Patrick Mendes, directeur général adjoint, présentent ce dossier.

Monsieur Sasseville expose la démarche prévue à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.*

Il indique qu'elles sont les étapes prévues au processus de consultation et de décision préalable à la fermeture d'une école et le calendrier de consultation proposé. Il indique qu'un comité de consultation doit être formé.

Projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014 / Décret de consultation

Considérant la décision du Conseil des commissaires de ne pas présenter de demande de renouvellement d'approbation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin que soit maintenu le projet particulier de l'école de la Roselière, en application de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ce faisant, à compter de l'année scolaire 2013-2014, l'école de la Roselière devient une école régulière, sans projet pédagogique particulier, dont le bassin d'alimentation sera l'entièreté du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a pas besoin d'une école primaire régulière à vocation régionale;

Considérant le calendrier de consultation et l'avis public proposés;

C-075-02-13 Il est proposé par madame Manon Giguère :

Que soit décrétée la tenue d'une consultation publique portant sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014;

Qu'en conformité avec la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école*, le processus et le calendrier de consultation prévoient :

- La publication d'un avis public indiquant les modalités d'information et de participation à l'assemblée de consultation, au plus tard le 30 mars 2013;
- La tenue d'une séance publique d'information le 5 juin 2013;
- La transmission de mémoires et d'avis au plus tard le 25 septembre 2013;
- La tenue d'une assemblée de consultation le 2 octobre 2013.

Qu'une décision soit prise par le Conseil des commissaires au plus tard le 31 décembre 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Formation d'un comité de consultation sur le Projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014 / Autorisation de consultation

Considérant que le Conseil des commissaires a adopté la résolution no C-075-02-13 décrétant la tenue d'une consultation publique sur le projet de fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014;

Considérant les modalités de consultation prévues à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école* prévoyant notamment la formation, par le Conseil des commissaires, d'un comité de consultation pour aider à la consultation et analyser les commentaires qui lui auront été transmis;

C-076-02-13 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

De former un comité de consultation composé des personnes suivantes :

- Hélène Roberge, présidente
- Les commissaires du secteur de Chambly
- Isabel Godard, commissaire-parent pour le primaire
- Patrick Mendes, directeur général adjoint
- Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire.

Ce comité est mandaté pour :

- Aider à la consultation et analyser les commentaires qui lui auront été transmis;
- Agir comme comité d'audience lors de la séance publique d'information et de l'assemblée de consultation;
- Faire une recommandation au Conseil des commissaires.

Le comité peut s'adjoindre les personnes-ressources qu'il juge appropriées au dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Décision sur une demande de révision

Huis clos

C-077-02-13 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 40.

Retour à l'assemblée publique

C-078-02-13 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 38.

Considérant la demande de révision datée du 9 janvier 2013 et reçue le 9 janvier 2013, par laquelle la plaignante conteste la décision de la direction de l'école de ne pas transférer son enfant dans une classe spécialisée TED située à l'école l'Arc-en-ciel;

Considérant que le parent questionne la qualité des apprentissages de son enfant dans son école actuelle;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 4 février 2013 et qu'il a entendu la directrice du Service des ressources éducatives et l'équipe-école qui ont procédé à l'étude du dossier de l'élève ainsi que le parent plaignant, qui est la mère de l'élève et qui était accompagnée de son conjoint;

Considérant que, lors de cette réunion, le parent a demandé aux membres du Comité de révision que son enfant soit scolarisée dans une classe spécialisée TED dans une école régulière;

Considérant que la scolarisation actuelle permet de répondre aux besoins d'apprentissage et d'accompagnement de l'élève reconnus par la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que l'école Marie-Victorin est une école régulière et que les classes spécialisées sont regroupées dans l'immeuble J.-P.-Labarre;

Considérant que l'élève n'est plus scolarisée depuis le 7 janvier 2013;

Considérant que les moyens mis en place pour favoriser l'atteinte des objectifs d'intégration lors de la révision du plan d'intervention le 1^{er} novembre 2012 n'ont pu être déployés sur une période significative;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'équipe-école et le parent ont respectivement mentionné que l'élève était heureuse et bien traitée à l'école Marie-Victorin;

C-079-02-13 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De maintenir la décision rendue par la direction de l'école de poursuivre la scolarisation de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-017-02-13 dans la même classe spécialisée.

De mandater la directrice de l'école afin qu'elle s'assure que les moyens prévus au plan d'intervention en date du 1^{er} novembre 2012 soient mis en place dès le retour de l'élève.

De mandater la directrice de l'école afin qu'elle s'assure que l'équipe-école mette en place des situations d'apprentissage et des activités supplémentaires qui favoriseront l'intégration de l'élève et qui devront être ajoutées audit plan d'intervention.

De mandater la directrice de l'école afin que ledit plan d'intervention soit révisé au plus tard le 28 mars 2013 et de faire une recommandation de regroupement au Service des ressources éducatives pour l'année scolaire 2013-2014.

De mandater la directrice de l'école afin qu'elle s'assure que soient mis en place des moyens supplémentaires pour favoriser la communication entre l'école et la famille.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Richard Boucher et Hugues Ouellette quittent.

Direction générale

6.2 Nomination d'un ou d'une responsable de l'observation des règles contractuelles en application de la Loi sur les contrats des organismes publics

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce point.

Considérant l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

Considérant les fonctions dévolues à ce responsable de l'observation des règles contractuelles, telles qu'énoncées à l'article 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

C-080-02-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de désigner madame Catherine Houpert, secrétaire générale de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer la fonction de responsable de l'observation des règles contractuelles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Révision budgétaire de l'exercice 2012-2013 et plan de retour à l'équilibre budgétaire

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce point. Elle explique les éléments de cette révision.

Monsieur Gaétan Marcil fait état de son désaccord face à la façon dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport impose des compressions qui à terme, ont un impact sur les services aux élèves.

Mesdames et messieurs les commissaires échangent au sujet de la pertinence d'ajouter au projet de résolution un élément au sujet de l'impact de ces compressions sur les services directs aux élèves, qui ne peuvent qu'être affectés.

Considérant que les résultats financiers de la Commission scolaire des Patriotes 2011-2012 ont présenté un déficit de 2 416 069 \$ qui est en excédent de 151 139 \$ au déficit de 2 264 930 \$ autorisé par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant la révision budgétaire pour l'année 2012-2013 présentée par le Service des ressources financières;

Considérant que cette révision budgétaire présente un déficit pour 2012-2013 de 5 252 468 \$ qui est en excédent de 465 634 \$ au déficit de 4 786 834 \$ autorisé par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 11 janvier 2013 de lui déposer un budget révisé avant le 11 février 2013 et de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire;

Considérant les compressions budgétaires mises en place lors de l'adoption du budget initial 2011-2012 (résolution no C-151-06-11) de 1 434 000 \$ tel que présenté à la séance de travail du Conseil des commissaires du 25 mai 2011;

Considérant la résolution no C-108-12-11 adoptant des compressions budgétaires au cours de l'année scolaire 2011-2012 de l'ordre de 1 100 000 \$;

Considérant les compressions budgétaires mises en place lors de l'adoption du budget initial 2012-2013 (résolution no C-194-06-12) de 350 000 \$ tel que présenté dans le cadre de l'adoption des encadrements financiers 2012-2013;

Considérant la résolution no C-062-01-13 adoptant des compressions budgétaires à mettre en place au cours de l'année scolaire 2012-2013 de l'ordre de 1 750 000 \$;

Considérant la présentation faite à la séance de travail du Conseil des

commissaires du 29 janvier 2013 portant sur des compressions budgétaires à mettre en place en 2013-2014 d'une hauteur de 1 040 000 \$ à adopter avant le 30 juin 2013;

Considérant que l'ensemble des compressions budgétaires identifiées à ce jour s'élève à 5,7 M\$;

Considérant que les travaux pour le retour à l'équilibre budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes ne sont pas terminés;

Considérant que les impacts sur le compte de taxe du recentrage du programme de péréquation ne sont pas encore connus;

Considérant que les travaux du Comité de soutien à la mission se poursuivent;

Considérant le mode de gestion décentralisé de la Commission scolaire des Patriotes, qui fait en sorte que les compressions se réalisent dans les établissements;

Considérant les impacts de ces compressions sur les services aux élèves;

C-081-02-13

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

D'adopter le budget révisé de l'exercice 2012-2013 de la Commission scolaire des Patriotes tel que présenté.

De continuer les travaux d'analyses portant sur les pistes de compressions identifiées et sur le recentrage du programme de péréquation pour un retour à l'équilibre budgétaire.

De déposer au plus tard le 30 juin 2013 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

De mandater le directeur général afin d'informer le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de la décision prise.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.4 Offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage / Autorisation de consultation

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Considérant que la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* a fait l'objet d'une révision en 2012;

Considérant les modèles d'intégration à développer;

Considérant le temps nécessaire pour accompagner les différents milieux et les parents;

Considérant les travaux à poursuivre;

C-082-02-13

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'autoriser la consultation sur l'offre de services éducatifs en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, telle que présentée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2013-2014

Madame Linda Fortin présente ce point.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant la proposition du Comité des relations professionnelles des enseignants de tenir compte du Congrès du Syndicat de Champlain afin de minimiser les impacts sur les établissements scolaires le 4 avril 2013;

Considérant que les différents encadrements ont été respectés;

Considérant les avis positifs de toutes les instances consultées concernant le projet de calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2013-2014;

C-083-02-13

Il est proposé par madame France Lacasse d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2013-2014, tel que proposé par le Comité des relations professionnelles des enseignants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2013-2014

Madame Linda Fortin présente ce point.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis positifs des diverses instances concernant le projet de calendrier scolaire 2013-2014;

Considérant que les différents encadrements ont été respectés;

C-084-02-13

Il est proposé par madame Reine Cossette d'adopter le calendrier scolaire de la formation professionnelle 2013-2014, tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2013-2014

Madame Linda Fortin présente ce point.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis positifs des diverses instances concernant le projet de calendrier scolaire 2013-2014;

Considérant que les différents encadrements ont été respectés;

C-085-02-13

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2013-2014, tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.8 Ajout d'un mandat au Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant que des élections scolaires générales doivent avoir lieu en novembre 2014;

Considérant que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que le Conseil des commissaires adopte, après le 15 février mais au plus tard le 1^{er} juin de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, un projet de division en circonscriptions aux fins de cette élection;

C-086-02-13

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de confier au Comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'établir un projet de division en circonscriptions et de le soumettre au Conseil des commissaires pour adoption au plus tard le 1^{er} juin 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

7.1 Demandes de nouveaux programmes en formation professionnelle / État de situation

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente cet état de situation. En juin 2012, la Commission scolaire des Patriotes avait fait deux demandes au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour les programmes d'assistance à domicile et d'assistance dentaire. Une autorisation provisoire a été reçue dans les deux cas. Une première cohorte

devrait être accueillie en septembre 2013.

Service du secrétariat général et des communications

7.2 Dépôt des procès-verbaux des séances en ajournement du Comité exécutif des 6 et 19 novembre 2012

Deux documents ont été déposés dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Madame Roberge reçoit les interventions des autres personnes s'étant inscrites à la parole au public.

- Une mère de deux élèves de l'école de la Roselière questionne trois éléments du rapport de Mme Yolande Nantel : le taux de redoublement à la maternelle, le fait que le *Programme de formation de l'école québécoise* ne soit pas respecté et la planification annuelle. Elle souhaite qu'une réflexion soit menée par le Conseil des commissaires.
- L'un des parents fondateurs fait état de son expérience comme mère de cinq garçons et comme enseignante à l'éducation des adultes. Elle demande que tous les aspects de l'école de la Roselière soient analysés avant qu'une décision soit prise sur son avenir. Elle souhaite que l'école puisse soumettre d'autres évaluations et d'autres analyses aux membres du Conseil des commissaires.
- Un professeur universitaire et ancien conseiller pédagogique indique avoir souvent constaté le manque d'implication des parents dans certains milieux et le manque d'intérêt envers le projet éducatif. Il souligne que les parents de l'école de la Roselière font preuve d'une implication réelle. Il demande si la fermeture de l'école de la Roselière vise à permettre à la Commission scolaire des Patriotes de se conformer au plan de redressement budgétaire.

Madame Roberge indique qu'il n'y a aucun lien entre la décision du Conseil au sujet de l'école de la Roselière et les compressions budgétaires à réaliser.

- Un parent fait état du fait qu'il a déménagé à Chambly afin que ses enfants puissent fréquenter l'école de la Roselière, parce que cette pédagogie correspond mieux aux besoins de ses enfants très actifs.

Madame Roberge indique que le Conseil des commissaires pourra rediscuter de ce dossier lors d'une prochaine rencontre, mais que pour le moment, la décision est maintenue.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Première réunion du CA de la CRÉ Montérégie-Est à titre de représentante du secteur de l'éducation
- Rencontre avec le député de Borduas et ministre de l'Enseignement supérieur M. Pierre Duchesne

- Rencontre avec le maire et le directeur général de Mont-Saint-Hilaire monsieur Michel Gilbert et monsieur Daniel McCraw
- Participation à un groupe de discussion sur le Plan quinquennal de développement durable 2013-2018 de la CRÉ Montérégie-Est
- Participation à la Soirée reconnaissance Jeunes-Projets en hommage à Paul-Gérin Lajoie
- Rencontre avec le député de Chambly et ministre de la Justice, Monsieur Bertrand St-Arnaud suivi d'une visite de l'école de la Mosaïque

Activités médiatiques

- Entrevue pour le Journal Les Versants au sujet du Plan de répartition de Saint-Bruno-de-Montarville

Activités CSP

- Secondaire en spectacle à l'école secondaire Ozias-Leduc, à l'école secondaire De Mortagne et à l'école d'Éducation Internationale
- Participation à la Soirée de collation des grades pour le Volet d'éducation international de l'école secondaire De Mortagne

Activités RCSM, FCSQ et régionales

- Rencontre du Conseil Général de la FCSQ à Québec.
- Rencontre de la Commission permanente sur la Mission éducative de la FCSQ à Québec

Correspondance reçue

- Lettre de la ministre Marie Malavoy au sujet de la vente de l'immeuble Robert-Chartier
- Lettre du maire de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Michel Gilbert, au sujet de la future école à Mont-Saint-Hilaire

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

- Madame Carole Vigneault présente les faits saillants de la dernière rencontre du Comité de parents tenue le 24 janvier 2013.

12.2 Parole aux autres commissaires

- Madame Luce Deschênes Damian fait état du fait qu'elle a voté contre la décision prise le 22 janvier 2013 au sujet de l'école de la Roselière, parce qu'elle aurait souhaité que les parents aient pu se présenter afin d'exprimer leur point de vue.
- Madame Lucie Legault fait état des réserves qu'elle a émises à la présidente et à la Direction générale, au sujet du processus d'enquête et du processus décisionnel concernant l'école de la Roselière. Elle informe les membres du Conseil des commissaires qu'elle démissionne de son poste de commissaire. Elle fait la lecture de deux lettres à ce sujet.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-087-02-13

À 00 h 20 (6 février 2013), il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/df